

Dernière mise à jour : 13/05/2020
Métier: Activités Nautiques
Diplôme:
Niveau de qualification: IV
Numéro de fiche: 40



Formations ouvertes à
l'apprentissage www.cfasa-pdl.fr

Objectifs

Encadrer, animer et enseigner les activités liées à la voile (dériveur, catamaran, habitable (dayboat), planche à voile) dans une logique sportive, éducative, sociale et touristique.

Le BPJEPS Educateur Sportif multi-supports voile est le diplôme des spécialistes de la voile, capables de pratiquer et d'encadrer tous les supports voile jusqu'à 6 milles des côtes.



Conditions d'accès

Toute personne ayant le niveau technique requis et désirant se former aux métiers du nautisme ou étendre ses compétences.

Le candidat doit :

- être titulaire de l'AFPS ou PSC1
- avoir une attestation de 100 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur, délivrée par une personne titulaire du BEES 1er degré option activités de la natation,
- être titulaire du permis mer
- Fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'enseignement de la voile datant de moins d'un an.

- réussir les exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans le support précisé en **annexe IV arrêté du 30 août 2017**

Cette attestation doit être délivrée par le (ou les) directeur(s) technique(s) national (aux) de la fédération délégataire concernée ou par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, dans des conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations. Pour plus de précisions, se référer à **l'annexe IV arrêté du 30 août 2017**, consultable [ICI](#).

Le nombre de places : 16 places.

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer au secrétariat formation du CREPS ou à télécharger [ICI](#)

Clôture des inscriptions : **Le 6 juin 2020**

COVID-19 - Les pièces : Secourisme - Certif médical - Attestation natation - Permis - Régates, pourront être fournies après l'entrée en formation et au plus tard le 9 octobre 2020

Sélection

Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation et les tests de sélection se dérouleront **les 22, 23 et 24 juin 2020** à la base nautique de Saint Jean de Monts.

Ils comprennent :

- un écrit de connaissance nautique
- une épreuve technique sur les 2 supports choisis (niveau 5 FFV)
- un entretien professionnel

Le positionnement se déroulera à la suite des sélections. Il consiste à établir un planning personnalisé de formation.

Déroulement de la formation

La formation se déroulera de 22 septembre 2020 au 30 septembre 2021

La formation se déroule en alternance avec un club de voile. Les périodes en entreprise sont principalement regroupées sur les périodes de vacances scolaires.

Planning

Programme de la formation :

- **Partie technique** : perfectionnement sur catamaran, dériveur, planche à voile, habitable
- **Partie pédagogique** : mise à niveau et formation à la pédagogie de l'initiation et de l'entraînement sous forme d'apport théorique et de mise en situation.
- **Partie générale** : connaissance sur la réglementation, identifier les caractéristique du publics, connaissance des structures, connaissance de l'environnement institutionnel, connaissance sur les techniques de communication et la gestion de projet
- **Partie spécifique** : météo et courant sous forme d'apport théorique, perfectionnement des marées, maintenance et technologie en apport théorique et mise en pratique, encadrement de moniteur de voile, connaissance sur le fonctionnement des navires à voile, perfectionnement technique

Coûts et financement

Frais d'inscription : 30 € non remboursable

Frais de sélection : 50 € remboursable si absence excusée aux tests avec justificatif

Coût de base heure/stagiaire en centre de la formation : Nous contacter

Formation ouverte à l'apprentissage

FINANCEMENT : la formation peut être financée selon le statut du stagiaire (demandeur d'emploi et salarié). Les aides possibles :

- Pour les **demandeurs d'emploi** : possibilité de prise en charge par le Conseil Régional, se renseigner auprès du secrétariat.
- Pour les **salariés** : se renseigner auprès de son employeur.

Si vous êtes demandeur d'emploi veuillez vous procurer une fiche de liaison auprès de votre conseiller pôle-emploi, mission locale, cap emploi ou le Conseil Départemental.

NOTA : Cette formation est éligible à l'**Apprentissage**.

Les renseignements sont disponibles sur le Site du CFA Sport et Animation.

<http://www.cfasa-pdl.fr/>

Informations complémentaires

Devenir moniteur de voile :

Pour encadrer, animer et enseigner la voile à titre professionnel de l'initiation jusqu'à un premier niveau de compétition

Pour occuper un emploi permanent de moniteur de voile, de planche à voile, d'habitable ...

Moniteur d'activités nautiques est la dénomination du métier du titulaire d'un BP JEPS activités nautiques.

Pour enseigner en voile : moniteur de voile diplômé du BP JEPS éducateur sportif multisupports voile. Le BP JEPS activités nautiques remplace les Brevets d'Etat 1er degré.

C'est un diplôme professionnel de niveau 4 permettant d'enseigner auprès de tous les publics. A ne pas confondre avec le CQP voile, "certificat de qualification professionnelle" qui correspond au niveau d'entrée pour une formation BP JEPS activités nautiques.

Le CQP voile est préparé dans des clubs de la fédération française de voile. Il permet d'être "moniteur occasionnel de voile sous la supervision d'un BPJEPS"

Quand il s'agit d'encadrer tous les supports voile avec un même diplôme, le diplôme requis est un BP JEPS spécialité activités nautiques « monovalent ».

Contact

[Informations complémentaires](#)

Le coordinateur

Rodolphe HEGRON au 06 24 53 06 87,

Rodolphe.Hegron@creps-pdl.sports.gouv.fr

Le Formateur

Vincent LE DUAULT au 06.23.12.47.35, vincent.leduault@gmail.com

Le secrétariat

Nathalie MADEC au 02.28.23.69.76, nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr

